ADRESSE

DE LA LÉGION PATRIOTIQUE

DE LA DALBADE

DE TOULOUSE,

Aux différentes Légions patriotiques des Villes, Bourgs & Villages du Département de la Haute-Garonne.

adresse Condamnée à être brulée.



DÉLIBÉRATION
DE LA LÉGION PATRIOTIQUE
DE LA DALBADE.

Du 15 Mai 1790.

L'AN mil ſept cent quatre-vingt-dix, & le quinzième jour du mois de Mai, la Légion de la Dalbade, dûment convoquée & aſſemblée ſelon les formes ordinaires, ſous la préſidence de M. de LAGLASIERE, Lieutenant-Colonel. Délibérant ſur la propoſition faite d'une confédération entre toutes les Légions patriotiques du département de la Haute-Garonne, l'a pleinement adoptée; & en conſéquence il a été arrêté qu'il ſera fait une Adreſſe aux Milices patriotiques de toutes les Villes, Bourgs & Villages dudit département, pour les inviter à la confédération propoſée; laquelle Adreſſe ſera d'abord préſentée à MM. les Officiers Municipaux, pour qu'ils daignent la peſer dans leur ſageſſe, & l'envoyer, s'ils l'agréent, à toutes les Municipalités du département, avec prière de la communiquer à leurs Légions reſpectives.

Enſuite, ayant été procédé par la voie du ſcrutin à la nomination des quatre Commiſſaires chargés de rédiger ladite Adreſſe, MM. Mouyſſet, Loubet,

Bernard & Mailhe, ont réuni la très-grande majorité des ſuffrages.

La Légion aſſemblée de nouveau le 27 du même mois, les Commiſſaires rédacteurs ont fait lecture de ladite Adreſſe, qui a été unanimement acceptée & applaudie.

Après quoi, la Commiſſion renforcée de l'Etat-Major & des Capitaines de chaque Compagnie, s'eſt tranſportée à la Maiſon commune pour communiquer ladite Adreſſe à MM. les Officiers Municipaux qui, toujours fidelles au patriotiſme dont ils n'ont ceſſé de donner les preuves les plus éclatantes, depuis le premier moment de leur inſtallation, ont acquis de nouveaux droits à la reconnaiſſance particulière de la Légion, par la manière dont ils ont accueilli ſes Commiſſaires, agréé ſon Adreſſe, & promis d'employer leur zèle pour le ſuccès de la fédération.

Il a été de plus arrêté que la préſente Délibération, ainſi que l'Adreſſe, ſera communiquée aux différentes Légions de Toulouſe.

Collationné ſur l'original.

VILLARS, Secrétaire, *ſigné.*

ADRESSE

DE LA LÉGION PATRIOTIQUE

DE LA DALBADE

DE TOULOUSE,

Aux différentes Légions patriotiques des Villes, Bourgs & Villages du Département de la Haute-Garonne.

AMIS ET CAMARADES,

VOUS connaiſſez le pacte fédératif qui vient d'être juré ſous les murs de Rochefort. Vous ſavez que pluſieurs autres Cités & Contrées de l'Empire ont offert le même ſpectacle à l'admiration des bons Citoyens : ſi nous n'avons pas eu la gloire de donner un ſi bel exemple, ayons dumoins celle de ne pas être les derniers à le ſuivre. Reſſerrons, par une confédération particulière, les liens qui nous uniſſent déjà ſous tant de rapports. Armés pour la défenſe de la Conſtitution, jurons que no-

tre dernier ſoupir ſera pour elle; jurons d'employer de concert toutes nos facultés morales & phyſiques à briſer les efforts que l'on fait pour la renverſer.

Ne croyez pas ceux qui vous diront que ces alliances militaires ſont des innovations dangereuſes; n'en trouvons-nous pas le modèle dans l'inſtitution même des ſociétés, époque heureuſe où chaque corps ſocial n'étoit qu'une armée de Cultivateurs, toujours prête à repouſſer les tentatives de l'ambition ou du brigandage ? L'hiſtoire ne nous en fournit-elle pas un exemple domeſtique ? La France n'était-elle pas anciennement diviſée en cantons liés chacun par une fédération iſolée, & entre eux par une fédération nationale, qui garantiſſait reſpectivement leur liberté ? Voilà comment les Gaulois étaient la terreur de Rome dans le temps que Rome faiſait trembler le reſte de l'univers. Si nos pères avoient ſu ſe maintenir dans cette union fraternellement politique, jamais leur tour ne ſeroit arrivé d'être ſubjugués par l'ennemie commune des Nations; jamais leurs ames fières, indépendantes comme la nature, ne ſe feraient pliées à cette habitude d'obéir, qui les rendit complices de leur propre aviliſſement; jamais ils n'auraient courbé leur dos ſous la verge de la féodalité; jamais ils n'auraient ceſſé d'être hommes.

Qu'étions-nous il y a quelques inſtans, & que ſommes-nous aujourd'hui ? Liſons cette prodi-

gieuſe différence dans le livre de notre régénération. Le monſtrueux ſyſtême d'où naquit le privilége de s'élever au-deſſus de ſes égaux, d'opprimer le peuple, de s'approprier ce qu'il y avoit de plus pur dans le fruit de ſes ſueurs, détruit & dans ſes fondemens, & dans toutes ſes branches; cette honteuſe diſtinction d'ordres, où le plus nombreux, le plus utile ne ſe trouvoit compris que pour relever l'éclat des deux premiers, radicalement abolie; la qualité d'homme rétablie dans toute ſa dignité originelle; les Citoyens réintégrés dans tous les droits qui dérivent de la nature & du contrat ſocial; celui que les inſtitutions les plus abſurdes condamnaient à vivre dans une irrévocable obſcurité, pouvant déſormais s'élever aux premières places de l'Etat par la ſeule force des talens & des vertus; les pouvoirs diſtincts & ſéparés par des lignes ſtables, qui ne leur permettront plus de ſe croiſer ou de s'embarraſſer dans leurs mouvemens; le Trône réduit à l'heureuſe impuiſſance de faire du mal, & environné de toute l'autorité néceſſaire pour faire du bien; ce Trône occupé par la raiſon & la vertu réunies dans l'ame d'un Prince adoré qui a mérité le plus beau des titres, un titre qu'aucun Roi n'avait eu la gloire d'ambitionner avant lui, le titre de *Reſtaurateur de la liberté*; l'inviſible gouffre, où allait ſe perdre toute la ſubſtance publique, découvert & fermé; les biens immenſes qu'une

aveugle piété avoit consacrés à une stagnation dévorante, rendus à la circulation ; l'agriculture affranchie d'un impôt qui desséchait depuis mille ans cette première source de la prospérité nationale ; le commerce dégagé des entraves qui arrêtaient à chaque pas sa marche & ses progrès ; les chaînes & les gibets dont s'environnait le génie fiscal, disparus avec lui ; tous les arts, tous les métiers jouissant d'une considération relative à leur utilité ; la perspective d'un code simple à la place de cette multiplicité de formes & de circuits judiciaires qui étouffaient la Justice ; le ténébreux appareil de la procédure criminelle, qui fit tant de fois égorger l'innocence, épuré par l'instruction publique ; par-tout l'humanité substituée à l'oppression, la raison aux préjugés, la réalité à l'illusion, l'amour de la Patrie à l'égoïsme, la simplicité des mœurs aux passions qui flétrissaient toutes les ames :

Voilà les principaux points de cette Constitution sainte qui s'élève majestueusement sur les ruines des abus qui travaillaient l'espèce humaine. Et nous hésiterions à nous liguer, à jurer ensemble, devant l'Eternel, de mourir mille fois plutôt que de laisser renverser un si bel ouvrage ! Ah ! si un tel serment nous épouvante, reprenons nos chaînes ; nous ne méritons pas d'être libres & heureux.

La Religion, vous dira-t-on, est attaquée ; c'est

pour la défendre qu'il faut s'armer, & non pour soutenir une Loi qui la dégrade.

Croit-on donc parler à la génération du seizième siècle ? ne voyons-nous pas que les ennemis de la Constitution cachent leur propre cause sous le voile sacré de la cause du Ciel ? Tel est le vrai mobile de ces listes de protestations, où les attentats de l'intérêt personnel, qui voudrait se sauver à la faveur des dissentions civiles, se trouvent confondus avec les égaremens des cœurs faibles, dont on a réveillé le fanatisme ou surpris la crédulité.

Ouvrez les yeux, ames pusillanimes, & osez vous éclairer au flambeau de la raison. La Religion est attaquée! Quoi, c'est attaquer la Religion que d'appeler indistinctement au titre de Citoyen tous ceux qui en remplissent les devoirs ! N'est-elle pas indifférente à la Religion cette maxime éternelle, qui veut que tout homme, quelle que soit son opinion en matière de culte, participe aux avantages de la société dont il partage les charges ? C'est attaquer la Religion que d'avoir saisi le moyen d'extirper à jamais cette antipathie mortelle que la superstition avait inspirée aux Catholiques contre les non-Catholiques, & qui tant de fois a fait de la terre un théâtre d'exil, de perfidies, de proscriptions & de massacres ! N'est-ce pas, au contraire, remplir le vœu de cette Religion de paix, qui « ordonne à ses Disciples d'aimer tous les

» hommes, ſans en excepter même leurs ennemis ;
» qui leur défend de perſécuter ceux qui les haïſ-
» ſent, & de haïr ceux qui les perſécutent ? »

La Religion eſt attaquée ! Liſez donc le plan de l'organiſation Eccléſiaſtique. Meſures ſagement priſes pour rappeler les Miniſtres des Autels à la ſublime ſimplicité de l'Egliſe naiſſante ; plus de Bénéfice ſans Office ; plus de Prêtres oiſifs, ou occupés à dévorer le patrimoine des Prêtres laborieux ; plus de Congrégations qui, après avoir fait vœu de pauvreté, inſultent par leur opulence à la misère publique ; des Evêques & des Curés ſelon la hiérarchie primitive, qui n'admettait que les Apôtres & leurs Diſciples ; les premiers débarraſſés de cette ſuperfétation de richeſſes, qui ſouvent étouffait dans leurs ames la ſainteté de leur miſſion ; les ſeconds pourvus enfin d'une dotation qui les mette en état de ſoutenir la dignité de leur caractère ; les uns & les autres choiſis par le peuple ſur la ſeule recommandation de la capacité & des vertus éprouvées : non, les ſaints Pères ne procéderaient pas autrement, s'ils revenaient ſur la terre pour réformer la maiſon du Seigneur !

Sachons donc repouſſer les pièges qu'on tend à notre imagination. Soyons vrais croyans, mais ne ſoyons plus crédules.

Quoi de plus propre, chers Camarades, à nous garantir des perfides inſinuations qui nous aſſiègent, que la fédération à laquelle nous vous invitons ? Il

en résultera un faisceau de lumières, autour duquel les hommes faibles viendront éclairer leurs consciences, fortifier leurs esprits, agrandir leurs ames : il en résultera une masse de courage impénétrable à la force ouverte, si jamais on osait l'employer : il en résultera une harmonie qui, en déconcertant, en contenant les ennemis de la Révolution, sera la sauvegarde de la tranquillité publique. Ainsi s'évanouira toute idée de guerre intestine. La base de la Constitution deviendra de plus en plus inébranlable, & la félicité du peuple ne pourra désormais être altérée par aucun nuage. La félicité du peuple ! Voilà le mot qui doit tous nous rallier ! Voilà notre première Loi sociale ! Tout le reste lui est subordonné.

Méprisons donc les calomnies qu'on lance contre l'objet des fédérations ; & si quelqu'un avait la foiblesse de s'en effrayer, qu'il prête l'oreille aux applaudissemens que ces alliances patriotiques obtiennent dans l'Assemblée nationale, à mesure qu'elles se forment. N'y a-t-il pas même été déjà question d'un projet de confédération entre toutes les Légions du Royaume ? Projet sublime, dont l'exécution garantira l'éternité de la Constitution Française, & la rendra tôt ou tard commune à tous les peuples de la terre.

Les alliances partielles faciliteront & maintiendront la grande alliance de l'Empire ; il faut donc qu'on se hâte de les former : il faut que chaque

Département élève à la Patrie un Autel dont le culte ressortira immédiatement à celui du grand Autel de la Nation. C'eſt là que, de proche en proche, les Français iront réchauffer leur zèle pour le bien public, comme autrefois les Romains allaient aiguiſer leur courage ſur le marbre de l'Autel qu'ils avaient conſacré à la Victoire. C'eſt là que ſe célébreront périodiquement des Fêtes civiques, où les Cantiques de la liberté ſeront mêlés aux louanges de l'Eternel; où les enfans apprendront à bégayer le mot de Patrie; où les jeunes gens acquerront ces vertus citoyennes, cette vigueur de l'ame qui fait tout faire & tout ſouffrir pour l'avantage ſocial; où les vieillards reprendront des forces pour ſervir leur pays; où tous les âges formeront de concert une école de patriotiſme, qui paſſera naturellement d'une génération à l'autre. Qui pourrait calculer tous les degrés de proſpérité publique que promettent de pareilles inſtitutions? Qui oſerait ſur-tout prétendre qu'elles ne ſoient pas néceſſaires pour maintenir l'eſprit national dans l'énergie qu'il a ſi merveilleuſement déployée, & pour prévenir le retour de cette déplorable inſouciance du bien public qu'un Miniſtre ambitieux ne manque jamais de tourner au profit du deſpotiſme? L'amour de la Patrie eſt comme le feu ſacré qui brûlait dans le temple de Veſta; il faut être attentif à l'alimenter ſans relâche, afin que cette flamme protectrice de la liberté ne ceſſe pas un inſtant de veiller à ſa conſervation.

EXTRAIT

Des Regiſtres de la Municipalité de Toulouſe.

DU 28 Mai 1790.

Pardevant Meſſieurs de RIGAUD, Profeſſeur en Droit, Maire; BERTRAND, SABATIÉ, BABAR, ESQUIROL, VIGNOLES, BRAGOUSE, MARIE aîné, D'ADHEMAR, CAROL, BELLOMAYRE, SAINT-RAYMOND-SACARIN, GARY, MALPEL, CASTAING & BOUBÉE, Officiers Municipaux.

Préſent & aſſiſtant M. DUPUY, Procureur de la commune.

SONT entrés dans le petit Conſiſtoire MM. les Commiſſaires de la Légion de la Dalbade, qui ont dit avoir été chargés par leur Légion de communiquer à la Municipalité une Adreſſe, dans laquelle toutes les Légions patriotiques du Département ſont invitées à former une confédération civique, pour que la Municipalité daigne la peſer

dans ſa ſageſſe, & l'envoyer, ſi elle l'agrée, aux Municipalités dudit Département, & leſdits Commiſſaires ayant pris place autour du Bureau, M. MAILHE, l'un d'eux, a fait lecture de ladite Adreſſe.

Ladite lecture faite, le Bureau, après avoir témoigné ſa ſatisfaction à MM. les Commiſſaires tant par rapport à l'objet de l'Adreſſe en ſoi, qu'à raiſon des principes qu'elle renferme, & de l'éloquente énergie avec laquelle ils ſont développés, a DÉLIBÉRÉ,

1°. Que la Municipalité ſe charge d'envoyer ladite Adreſſe, ſelon le vœu de la Légion, aux Municipalités du Département de la Haute-Garonne, eſpérant qu'elle les confirmera dans l'intention que la plupart, & le plus grand nombre d'entr'elles, ont déjà manifeſtée, de former un pacte fédératif avec la Municipalité de Toulouſe.

2°. Qu'il ſera remis un certain nombre d'exemplaires de ladite Adreſſe à M. le Général des Gardes Nationales de cette Ville, pour qu'il en faſſe auſſi l'envoi à MM. les Commandans de toutes les Légions du Département.

3°. Que la Municipalité ſe charge encore d'en-

voyer ladite Adresse aux principales Municipalités du Royaume, comme un gage non équivoque du zèle qui enflamme, & du patriotisme qui anime les Citoyens de cette Ville, & comme une preuve non suspecte de leur attachement inviolable au maintien de la nouvelle Constitution, avec prière auxdites Municipalités de la rendre publique par la voie de l'impression.

4°. Enfin, que la présente Délibération sera imprimée pour être annexée à ladite Adresse.

RIGAUD, Maire; BERTRAND aîné; SABATIER, BABAR, ESQUIROL, VIGNOLES, BRAGOUSE, MARIE aîné; D'ADHEMAR, CAROL, BELLOMAYRE, SAINT-RAYMOND-SACARIN, GARY, MALPEL, CASTAING, BOUBÉE, Officiers Municipaux, signés au Registre.

Collationné, MICHELDIEULAFOY, Secrétaire-Greffier.

A TOULOUSE,
Chez D. DESCLASSAN, Maître-ès-Arts, Imprimeur de l'Académie Royale des Sciences.